

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 77 (1951)
Heft: 21

Artikel: La restauration de la Basilique de l'Abbaye de Saint-Maurice
Autor: Jaccottet, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-58166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Pour les abonnements
s'adresser à :
Administration
du « Bulletin technique
de la Suisse romande »,
Case postale Riponne 21,
Lausanne
Compte de chèques pos-
taux II. 5775, à Lausanne
Prix du numéro: Fr. 1,40

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitoux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; E. Latelin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; A. Paris, ingénieur; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. L. Archinard, ingénieur; Cl. Groscurin, architecte; E. Martin, architecte; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; G. Furter, ingénieur; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin Technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

Le millimètre
(larg. 47 mm) 20 cts
Réclames: 60 cts le mm
(largeur 95 mm)
Rabais pour annonces
répétées

Annonces Suisses S.A.



5, Rue Centrale Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *La restauration de la basilique de l'Abbaye de Saint-Maurice* (suite et fin), par CLAUDE JACCOTTET, architecte SIA, Lausanne. Société suisse des ingénieurs et des architectes: *Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (RIAT)*. — LES CONGRÈS: *Fédération Internationale d'Associations Nationales d'Ingénieurs (FIANI)*. — *Conference of Representatives from the engineering Societies of Western Europe and the United States of America (EUSEC)*. — *Premier congrès international des ingénieurs catholiques*. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

LA RESTAURATION DE LA BASILIQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE

par CLAUDE JACCOTTET, architecte S. I. A., Lausanne ¹

(Suite et fin) ²

Tour

La présence du clocher à l'intérieur de l'église, dont il interrompt même un des bas-côtés, posait d'autres problèmes. Du moment qu'il était de toutes façons impossible de le dissimuler et qu'il pouvait d'autre part devenir un élément appréciable de beauté et de grandeur pour la basilique, tant par sa valeur artistique que par sa renommée historique et archéologique, nous avons pris le parti de chercher à incorporer aussi parfaitement que possible dans l'église tout en lui laissant intégralement son caractère, appliquant là rigoureusement la leçon des architectes du moyen âge, qui n'ont jamais craint l'interpénétration des styles roman et gothique.

Dans cette intention, nous avons commencé par modifier le rythme de la nef en établissant devant le clocher une travée double voûtée d'une seule envolée, le vide ou la « concavité » ainsi créée devant équilibrer la masse de la tour (voir la coupe). Nous avons aménagé ensuite toutes les relations possibles entre l'église et le clocher, en conformité avec les données de la liturgie et de l'archéologie: ouverture de la chapelle Saint-Michel sur la basilique, réouverture et rétablissement de la grande arcade d'entrée dans sa forme primitive, percement d'une porte d'accès au baptistère établi en bas de la tour, au niveau de la nef. Conformément à notre prin-

cipe de ne pas chercher à dissimuler le clocher, nous en avons traité la surface des murs autrement que pour l'église, laissant les pierres apparentes pour affirmer franchement la tour et la distinguer clairement de la basilique, comme son style roman se distingue du style gothique de celle-ci. Tous ces travaux rentrent d'ailleurs dans le cadre de la restauration du clocher dont la partie inférieure avait été laissée en discussion, ne pouvant être entreprise avant la restauration de l'église. La chapelle Saint-Michel depuis longtemps inutilisée, a été rendue à sa destination première. La liturgie exigeant dans ce cas une liaison directe avec l'église, nous avons ouvert dans le mur du clocher une fenêtre géminée, semblable à celle qui s'ouvrirait autrefois dans l'église à laquelle le clocher servait d'entrée, et qu'on peut encore admirer dans la chapelle Saint-Michel. Une chapelle dont l'autel est dédié à Notre-Dame de Compassion a été rétablie dans la grande arcade. Enfin, au niveau même de l'église, il a été possible de construire un baptistère. Ce dernier est couvert d'une voûte d'arêtes très basse retombant sur les murs de la tour et sur une arcade dont les trois arcs, symboles de la Trinité, reposent sur deux colonnes en tuf. Derrière cette arcade et pris dans l'épaisseur du mur, un escalier conduisant à la chapelle de Notre-Dame de Compassion et à la cour du Martolet, nous a permis de rétablir une liaison indispensable avec les bâtiments conventuels et de donner au baptistère une lumière abondante.

Par ces nouvelles dispositions, toute la partie inférieure de la tour est utilisée et rendue vivante et dépendante de l'église, ce qui est le meilleur facteur d'intégration du clocher dans

¹ Cet article a paru, avec d'autres sur le même sujet, dans les *Echos de Saint-Maurice*, n°s 1-2 de l'année 1951, ainsi qu'en un tirage à part qu'on peut se procurer à l'Abbaye de Saint-Maurice (Valais) pour le prix de 5 fr., ou contre versement de 5 fr. 15 au compte de chèques postaux II. 192.

² Voir *Bulletin technique* du 4 octobre 1951, p. 305.

la basilique, tant au point de vue architectural qu'aux points de vue liturgique et pratique. Et si la présence du clocher dans l'église était une difficulté appréciable, la solution franche qui a été réalisée apporte une compensation importante. La grande arcade qui s'ouvre aujourd'hui sur la basilique était à l'origine directement à l'extérieur, servant de porche d'entrée. De l'autre côté du clocher, une arcade semblable donnait accès aux églises par l'intermédiaire d'un narthex. Nous avons également rétabli cette baie dans son aspect primitif, mais comme elle donne maintenant à l'extérieur, dans cette cour du Martolet où ne se trouvent plus que les fondations des basiliques dont elle était le portail, elle reçoit une lumière abondante qu'elle diffuse dans l'église. Ainsi, par suite de ces restaurations, le clocher est devenu la principale source de lumière du côté ouest de la basilique, relativement peu éclairé par ailleurs. D'un inconvénient, nous avons donc tiré un précieux avantage et la tour est devenue en quelque sorte nécessaire et indispensable, ce qui, étant le caractère propre et la raison suffisante d'un élément quelconque d'un ensemble architectural, montre bien à quel point elle a été intégrée à la nouvelle composition de l'édifice.

Portail

L'entrée principale de l'église a été traitée selon sa dignité de porte d'une basilique, d'une cathédrale et d'une abbatale. Devant être située latéralement et ne pouvant être intégrée dans la composition générale d'une façade, cette entrée a été placée devant le clocher qui lui prête toute sa monumentalité. La profondeur et la pénombre d'un porche protègent le portail et souligneront la richesse de sa sculpture relevée encore par le ton chaud de la pierre employée. L'ensemble se composera

de deux portes séparées par un trumeau supportant une statue de saint Maurice, d'un linteau décoré de quatre bas-reliefs rappelant les phases les plus importantes de la vie de l'abbaye, et d'un tympan à dessins géométriques analogues à ceux des fenêtres, au centre duquel un Christ en gloire encadré d'anges thuriféraires dominera l'entrée et lui donnera sa pleine et réelle valeur.

Orgues

Fondant en l'an 515 un monastère à Agaune, saint Sigismond y institua la règle de la louange perpétuelle, la *laus perennis*. La pratique de cette règle donna naissance à une tradition musicale à laquelle les membres de la Communauté de Saint-Maurice n'ont jamais cessé d'être fidèles. Or, dans sa chute, le clocher écrasa complètement les orgues de la cathédrale, causant une perte fort douloureuse à l'abbaye. Il fallut donc envisager la construction de nouvelles orgues dont la disposition ne semblait pas devoir poser de problème particulier. Pourtant, nous n'arrivions pas à nous satisfaire de l'arrangement habituel sur une tribune haute. Les voûtes de la nef n'étant pas très élevées, l'instrument se serait trouvé trop près d'elles et les sons n'auraient pu se développer normalement, en même temps que la tribune aurait dû avancer profondément dans l'église. Or, la position élevée des tribunes d'orgues dans la plupart des églises ne se justifie par aucune raison musicale ou acoustique, mais par le simple fait qu'elles se trouvent au-dessus de la porte d'entrée principale de l'édifice. De plus, dans toutes les cathédrales où existent des instruments aussi importants que celui prévu pour la nouvelle basilique de Saint-Maurice, les voûtes s'élèvent en général à une grande hauteur. Enfin, puisque l'entrée de l'église de Saint-Maurice ne pouvait être située au fond de la nef, mais



Fig. 10. — Baptistère.

devait absolument être aménagée latéralement, il n'existait aucune nécessité de réserver un passage plus ou moins monumental sous la tribune des chœurs. Nous avons donc logiquement proposé d'abaisser la tribune des chœurs jusqu'à en faire une sorte de podium assez bas pour que les orgues disposent de toute la hauteur nécessaire à leur parfait développement. Cette disposition n'est pas sans analogie avec celle des églises à deux chœurs dont on trouve un exemple très intéressant dans une des anciennes basiliques d'Agaune — celle du VIII^e siècle — et elle nous a permis de reculer dans une forte mesure le front de la tribune et de parfaire l'architecture du fond de l'église, qui aurait souffert de la présence d'une tribune élevée. D'autre part, le facteur d'orgues a eu toute l'aisance désirable pour combiner son instrument et nous avons eu plus de facilité pour en composer la façade qui forme un tout avec la tribune des chœurs, et dont le style sobre est le même que celui de l'église.

Chapelle des Reliques

Du côté ouest de la basilique s'ouvre une grande chapelle dont l'autel est dédié aux Saints Martyrs. Cette chapelle est aussi un oratoire où, durant l'hiver, les offices peuvent être accomplis sans qu'il soit nécessaire de chauffer toute l'église. Ces deux destinations ont déterminé les dispositions et l'ameublement de cette chapelle où nous avons cherché à créer une atmosphère de paix et de chaleur. Ses voûtes et ses arcades appartiennent à une construction très ancienne et en tout cas antérieure à l'église du XVII^e siècle ; l'autel est surmonté d'une ouverture qui donne vue sur le Trésor où sont déposées les reliques, et rend possible l'accomplissement de rites liturgiques particuliers (voir le plan).

De l'église, on accède à cette chapelle par une très belle grille en fer forgé du XVI^e siècle provenant d'une église

où elle avait jadis fait partie de la clôture du chœur. L'adaptation de cette grille à sa nouvelle position n'a pas demandé d'autre modification que la pose d'un vitrage indispensable à l'isolation de l'oratoire en hiver, de sorte que son caractère a pu être entièrement conservé. D'autres grilles anciennes ont été utilisées pour le passage entre l'église et le cloître, entre le cloître et la seconde cour intérieure, pour la clôture de quelques chapelles, pour la porte du baptistère et ailleurs. Cette manière de faire permet de souligner le style de l'édifice par l'emploi

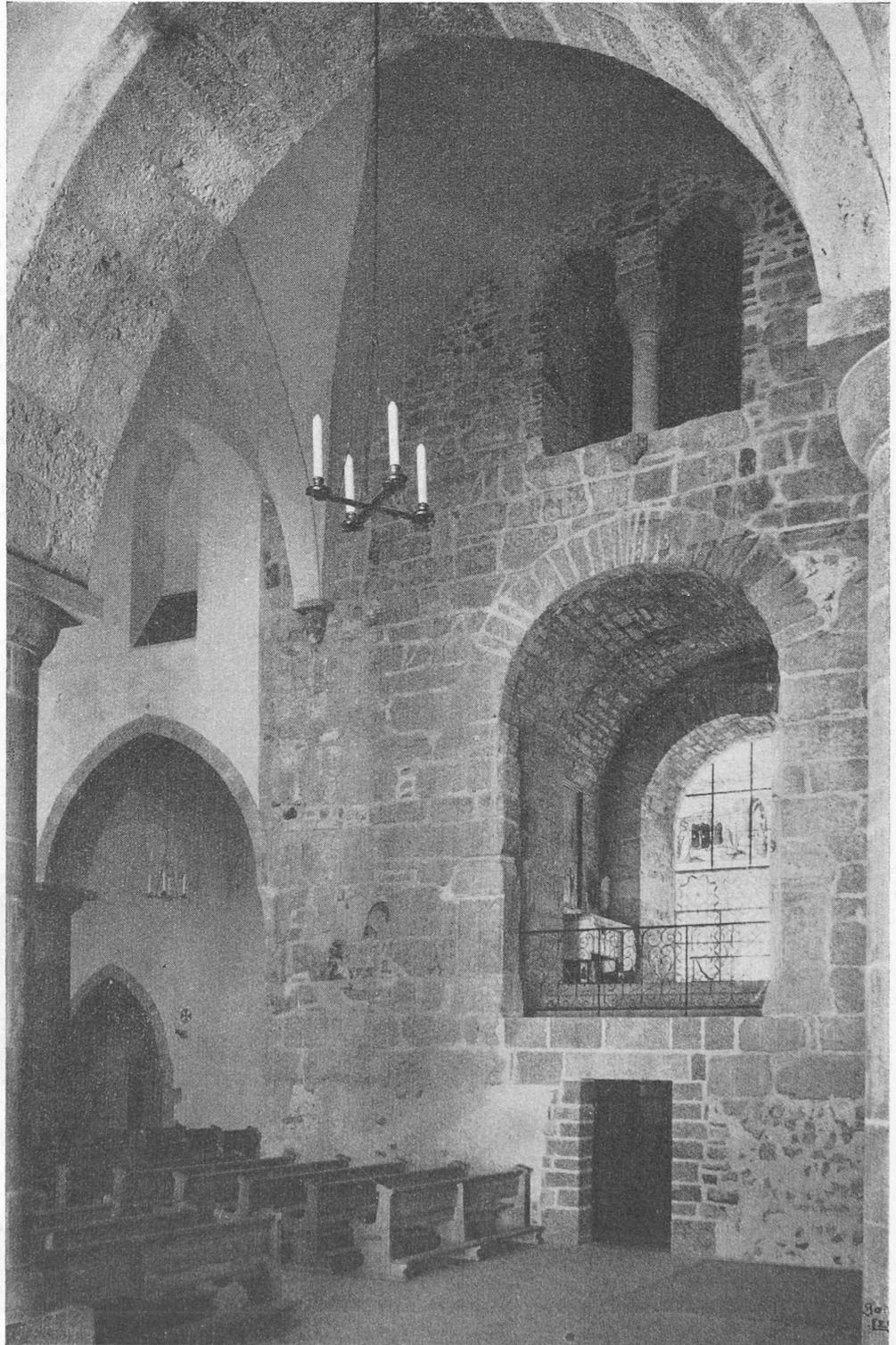


Fig. 11.

Etages inférieurs de la tour. Porte du Baptistère, arcade monumentale du XI^e siècle, nouvelle fenêtre géminée de la chapelle de saint Michel.

d'éléments qui s'y intègrent parfaitement ; en même temps, on sauve d'une destruction certaine des pièces de ferronnerie fort rares et fort belles tout en leur faisant remplir une fonction utile dans un cadre qui les met en valeur.

Trésor

Justement renommé, le Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice contient des reliques extrêmement précieuses — une épine de la sainte Couronne du Christ et un fragment de la sainte Croix, dons de saint Louis — ainsi que des reliquaires et ustensiles liturgiques d'une grande valeur artistique. Disposé jusqu'ici dans un coffre-fort placé dans une chapelle à côté du chœur, ce trésor ne pouvait être présenté dans des conditions favorables, et, à l'occasion des travaux de transformation de la basilique qui prévoyaient du reste la suppression de cette chapelle, le déplacement du trésor et son aménagement selon de nouvelles données furent envisagés et décidés.

C'est l'importance exceptionnelle des reliques qui a guidé nos études pour la construction d'une nouvelle chambre du trésor, à laquelle nous avons tenu à donner avant tout le caractère d'un sanctuaire et d'une crypte. La vénération vouée aux reliques provoque le désir de les conserver d'une manière digne et respectable, et l'artiste qui confectionne une châsse met tout son savoir et son amour dans cette œuvre qui a pour lui le sens d'une grâce et d'une mission. Tout au long du moyen-âge, les exemples sont fréquents de ces châsses ou reliquaires merveilleusement ciselés et ornés de pierres précieuses qui provoquaient l'admiration des contemporains, et l'Abbaye de Saint-Maurice en possède plusieurs qui sont tout à fait remarquables. Créant un lien pour garder ces châsses et ces reliquaires, l'architecte fait une œuvre semblable à celle

de l'orfèvre et nous avons conçu le nouveau trésor de Saint-Maurice comme une grande châsse digne des reliques et des objets qu'elle devait contenir. Dans un ensemble architectural extrêmement sobre, nous avons fait pour cette seule partie une exception naissant de la nature même des choses et nous y avons créé une architecture aussi précieuse que possible, glorifiant Dieu par sa richesse.

Le style de ce petit sanctuaire est intermédiaire entre le roman et le gothique, ce qui le rend tout à fait apte à recevoir des objets d'époques et de styles fort divers. Dans un tel aménagement, il faut tenir compte du fait que les reliques doivent pouvoir être exposées constamment à la vénération des fidèles, et de l'intérêt suscité par la valeur artistique et archéologique des objets ; mais cette nécessité d'« exposition » ne doit pas être prise seule en considération comme on a trop souvent tendance à le croire et à le faire aujourd'hui. Nous avons au contraire insisté plus particulièrement sur le caractère éminemment sacré du lieu, mettant tout en œuvre pour réussir une exposition impeccable des objets, tout en créant un sanctuaire dont la dignité, la beauté et l'équilibre harmonieux permettent au visiteur de se mettre spontanément dans l'attitude de respect et de ferveur désirables. Ayant constaté que l'éclat propre des objets s'intensifie plus la lumière est faible, nous avons adopté un éclairage très doux qui fait ressortir les objets et les met en valeur, tandis que règne dans l'ensemble de la chapelle une pénombre favorable au recueillement.

La répartition des objets en plusieurs niches et la division de celles-ci par de fines colonnettes éveillent l'attention qui se porte ainsi plus facilement sur un objet particulier. On établit de cette façon entre les objets et les formes architecturales une relation intime grâce à laquelle l'architecture peut souligner

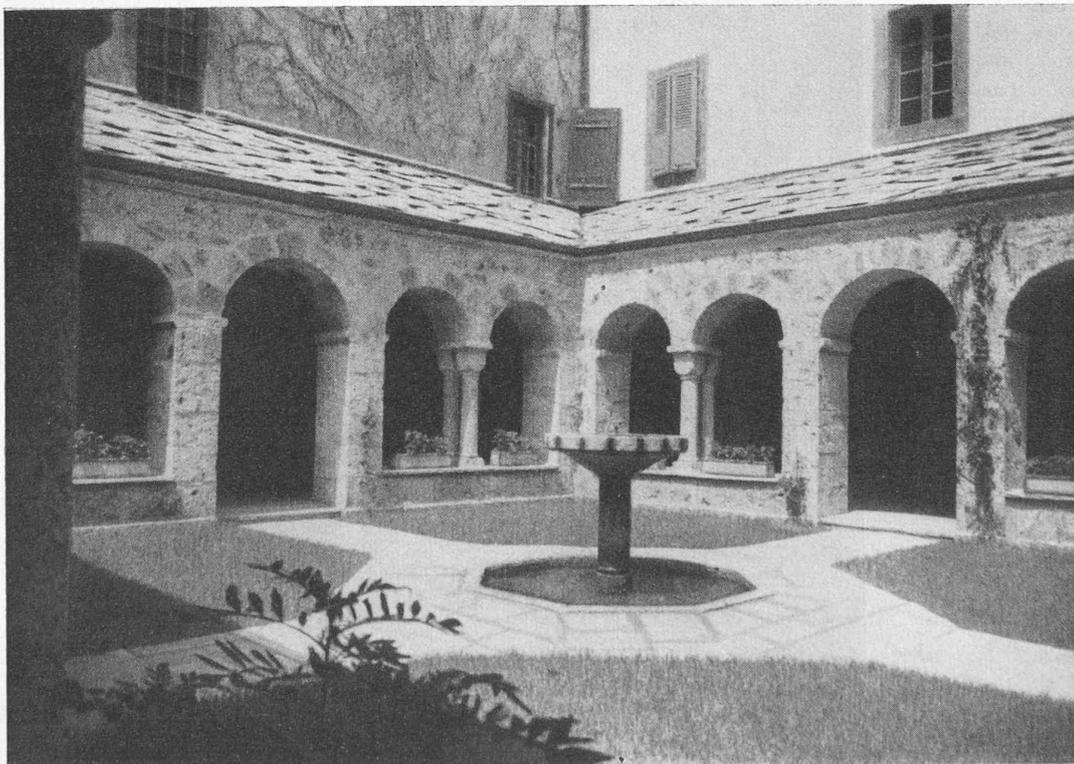


Fig. 12. — Cloître et jardin. Angle nord-ouest.

la valeur des objets et ceux-ci participer à leur tour à l'embellissement et à l'harmonie de l'ensemble du sanctuaire.

Le même soin a été voué au choix des matériaux tous précieux, nobles et conformes aux objets exposés : marbre blanc animé de veines rosées ou dorées et de paillottes brillantes, mosaïques de verre, bronze et bois de noyer, tout a été choisi pour concourir à la perfection recherchée. Les couleurs, enfin, ont été adoptées d'une part en vertu de leur faculté de mettre en valeur les objets présentés, d'autre part, en vue d'obtenir, sur un fond blanc, image de pureté et de lumière, une harmonie composée des trois couleurs préférées par le moyen âge : l'or, le bleu et le rouge, la note dorée étant donnée par quelques-uns des objets exposés.

Cloître

Après l'église, le cloître est la forme particulière la plus développée et la plus riche de l'architecture chrétienne. Son importance est en rapport direct avec l'intensité de la vie spirituelle dont il favorise la continuité et l'ampleur. Avec ses quatre galeries reliant les points cardinaux et son jardin au centre duquel se trouve soit la croix, soit l'arbre, soit la fontaine symbolisant le Christ, l'Arbre ou la Source de la Vie éternelle, le cloître est tout un monde où règnent la beauté, le silence et la paix propices à la méditation et à l'éclosion de la ferveur mystique. Dans l'église, l'attention du fidèle est attirée et fixée par l'axe qui conduit son regard à l'autel et sa pensée à Dieu, mais dans le cloître, la concentration se développe spontanément et presque insensiblement par cette évolution continuelle autour du centre.

Presque toutes les églises cathédrales, abbatiales et collégiales avaient autrefois leur cloître, et l'on ne peut

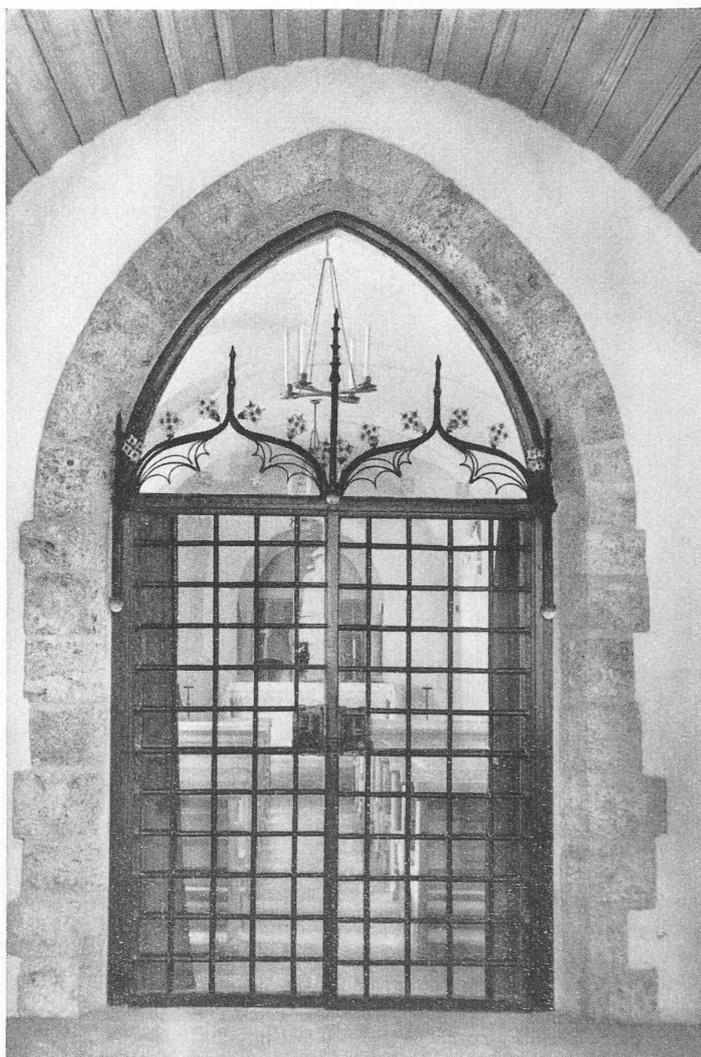


Fig. 13. — Chapelle des Reliques. Grille de 1534.



Fig. 14. — Cloître.
Angle sud-est avec
chapiteau carolingien.



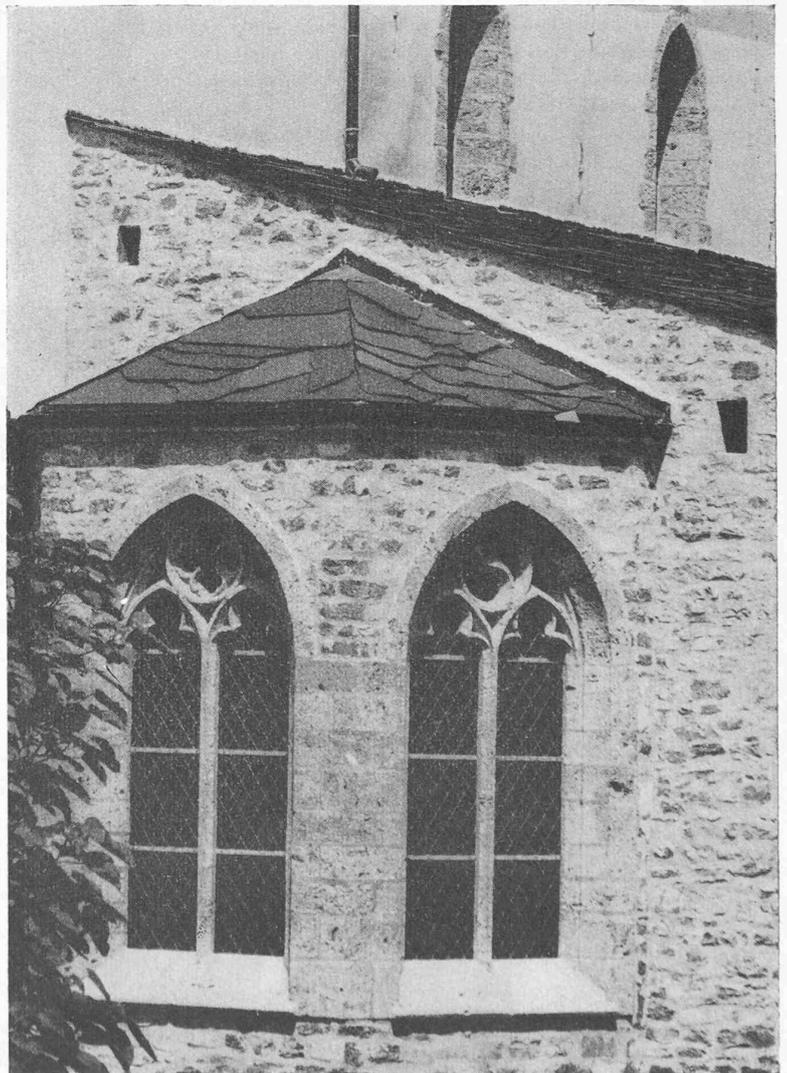
Fig. 15. — Fenêtre en tuf de la chapelle des Abbés.

s'empêcher de regretter la disparition du plus grand nombre de ces monuments. En Suisse, par exemple, il n'en reste presque plus, et dans certaines régions du pays, il n'y en a même plus aucun. Moins que tout autre centre religieux, l'abbaye ne pouvait rester privée de cet organe indispensable à la vie monastique et, puisque les relations nécessaires entre l'église et la chapelle des Reliques ou le trésor exigeaient la construction de deux galeries de communication, il n'était que juste de construire en même temps les deux autres et de composer ainsi un cloître petit mais bien proportionné. Les fouilles ont révélé d'ailleurs que l'un des cloîtres que possédait autrefois l'abbaye était situé à l'emplacement exact où s'élève la nouvelle construction, et celle-ci prend de cette manière le caractère d'une reconstitution. Ce nouveau cloître a reçu son style et son rythme du clocher roman qui le domine de toute sa grandeur et ses galeries sont composées chacune de deux fenêtres géminées semblables à celles du clocher, alternant avec une arcade simple. A l'intérieur, pour alléger les angles, nous avons créé un décrochement qui nous a permis de placer dans une position organique et utile trois chapiteaux anciens et très précieux.

La galerie méridionale du cloître sépare en deux l'ancienne cour et délimite, devant la sacristie, un petit jardin, qui est relié au cloître par une large arcade. Celle-ci augmente les dimensions réelles du cloître par les perspectives qu'elle ouvre sur l'autre jardin et sur l'abbaye et il est ainsi créé un axe qui rattache la chapelle des Reliques et le cloître au bâtiment conventuel principal.

Fig. 16.

Absidiolo de la chapelle Saint-Sigismond.



C'est par des axes que nous avons établi les relations nécessaires entre l'église, la chapelle des Reliques et le trésor, d'une part, l'église et le cloître, d'autre part. Il est juste en effet que les diverses parties d'un édifice soient reliées par ce moyen géométrique et conscient qui dirige le visiteur sans qu'il s'en aperçoive et l'amène à pénétrer dans chaque endroit sous un angle déterminé. Et cette règle élémentaire prend toute sa valeur dans un ensemble comme l'Abbaye de Saint-Maurice, dont les différentes parties ne sont pas toutes dans une position claire et évidente les unes par rapport aux autres (voir le plan).

Formes et matériaux

Pour terminer cette étude de la nouvelle basilique de Saint-Maurice, il nous reste à mentionner quelques problèmes de style et d'emploi des matériaux. Ces problèmes résultent surtout des conditions actuelles de la construction qui ne permettent pas une abondance d'ornementation sculpturale ou picturale, mais tout au plus de respecter les formes essentielles et strictement nécessaires du style qu'il importe alors plus que jamais de façonner dans une matière noble et conforme à leur valeur propre. Pour le reste, il faut se fixer une règle de simplicité extrême qui exprime d'ailleurs un aspect profond de l'enseignement du Christ sur la « pauvreté en esprit » et l'humilité. Sans pouvoir nous étendre plus longuement sur cette question fort intéressante, notons cependant que toute la construction et toute la restauration de la

basilique de Saint-Maurice sont fondées sur la volonté de respecter strictement le style adopté, mais en le prenant dans son essence la plus pure et non dans son expression périphérique, même si celle-ci devait être plus connue et plus reconnaissable. C'est la seule manière de réaliser aujourd'hui dans un style donné, comme le roman ou le gothique, un art sacré vivant, parce qu'il est possible ainsi de le recréer entièrement de l'intérieur, de le vivre, en somme, et non de l'imiter seulement par l'extérieur. Cette grande simplicité de moyens nous permet d'exclure tout artifice et de réaliser les formes de style en parfaite conformité avec les règles en usage au moyen âge pour le choix de la matière, la manière de la travailler et de la mettre en œuvre. En le pratiquant ainsi d'une façon réelle, objective et sincère, nous rendons au style toute sa vie intérieure et profonde qui seule le fait rayonner et transmettre son message symbolique.

Cette règle de simplicité, nous l'appliquons jusque dans le choix des matériaux. Au lieu de matières riches et précieuses dont le coût risquerait de nous forcer à des concessions sur d'autres points, nous préférons employer des matériaux simples mais toujours nobles, sans user de ces artifices qui privent les formes de la matière ou du « corps » qui leur correspond. C'est ainsi qu'il faut comprendre notre manière d'employer la pierre et de mettre en œuvre une pierre dure et très résistante partout où l'appareillage des murs permet la pose de moellons irréguliers et ne demande pas de taille, et une pierre plus tendre, mais d'une résistance éprouvée, partout où les formes exigent un travail de sculpture plus ou moins compliqué.

De la même façon s'explique l'usage abondant que nous avons fait du « tuf » — un tuf d'ailleurs particulièrement dur et compact — même pour les travaux les plus délicats. Nous avions du reste pour l'emploi de cette pierre un exemple de qualité, le clocher roman, sur lequel il nous avait été possible de constater et d'apprécier la tenue remarquable du tuf utilisé pour toute l'ornementation architecturale. Les constructeurs romans ont fait un très ample usage de cette matière, en Suisse et dans d'autres pays, tandis qu'ils n'employèrent jamais ce grès tendre auquel on donne si justement le nom de « mollasse », et l'on peut même dire que l'habitude d'utiliser le tuf ne cesse que là où il est fait un emploi exclusif de la mollasse. Celle-ci est surtout très appréciée pour la régularité — négativement nous dirions : l'uniformité — de sa surface et l'extrême facilité avec laquelle on peut y sculpter les motifs les plus compliqués. Elle permet de réaliser sans grand effort une architecture à l'ornementation luxuriante. Mais cette facilité est rendue illusoire par un défaut majeur : l'extrême rapidité avec laquelle cette pierre est dégradée par les intempéries. Le vent, la brume même, suffisent à faire disparaître en peu de temps les formes trop facilement taillées par le sculpteur dont l'effort est ainsi réduit à néant. Au contraire, le tuf a une apparence assez irrégulière et sa taille n'est pas très facile, soit à cause de sa dureté, soit à cause de son irrégularité, mais il est beaucoup plus résistant que la mollasse et a l'avantage précieux de durcir à l'air.

Puisque nous nous imposons de n'employer que les formes les plus fondamentales d'un style et d'éviter le dédale de ses formes secondaires et périphériques, rien ne nous empêchait d'adopter le tuf qui nous a rendu tous les services que nous en attendions. Une preuve évidente des qualités exceptionnelles de cette matière est donnée par les fenêtres à meneaux et tympans ajourés qui ornent la nouvelle basilique. Ces fenêtres devaient être aussi hautes et aussi larges que possible, parce qu'elles sont la principale source de lumière pour l'église dont elles n'éclairent pas seulement les chapelles et les bas-côtés, mais même la nef. Cependant, dans les limites du style donné, de telles fenêtres ne pouvaient être de simples ouvertures à cintres brisés, car elles auraient été disproportionnées en elles-mêmes et par rapport à l'édifice. Il était donc absolument nécessaire de les diviser par un meneau et, par conséquence logique, d'en orner le tympan selon les procédés en usage entre le XIII^e et le XVII^e siècle. Ainsi que des documents le montrent, le chœur était à l'origine décoré de fenêtres semblables et une restauration sérieuse devait prévoir leur reconstitution. Pour le reste, les ornements adoptés sont en partie inspirés d'édifices situés dans le pays, en partie nouvellement composés dans le même esprit et sur les mêmes bases géométriques. Réalisés entièrement en tuf, ces tympans

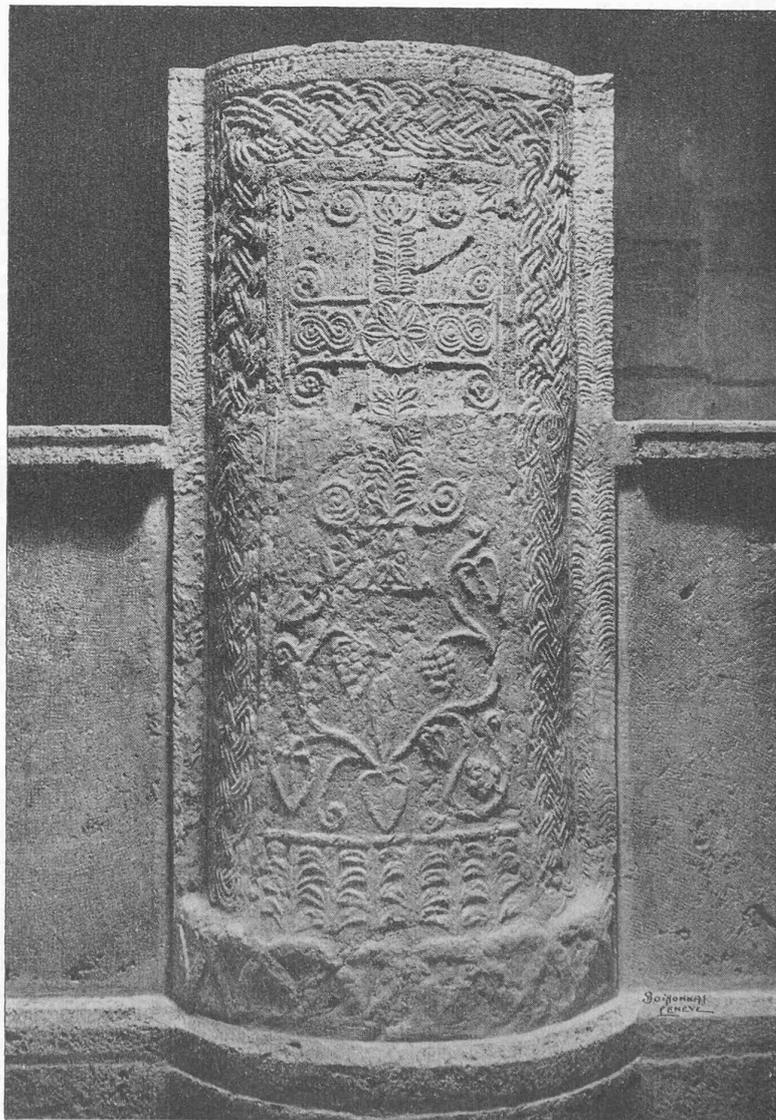


Fig. 17. — Ambon.
Partie inférieure, VIII^e siècle ; partie supérieure, 1949.

ajourés, particulièrement délicats à tailler et appareiller, montrent que cette pierre se prête admirablement à la réalisation de formes très finement découpées, et, à plus forte raison, d'éléments constructifs plus simples.

Digne de remarque est l'emploi que nous avons pu faire de cette matière pour le chancel et plus particulièrement pour le complément de l'ambon carolingien. Cette pièce remarquable a été taillée il y a plus de mille ans dans une roche dure dont la provenance exacte n'est pas connue, mais dont la texture compacte est analogue à celle des roches du Jura. Il s'agissait de reconstituer la partie supérieure manquant à cette face d'ambon qui, usée par les intempéries, est d'un aspect très irrégulier. Si nous avions employé une pierre de même composition, ou bien nous aurions obtenu un panneau dont l'aspect neuf aurait tranché durement et définitivement avec l'ancien, ou bien nous aurions dû employer des moyens compliqués et raffinés pour donner à cette partie nouvelle une apparence quelque peu en accord avec le précieux vestige. C'est pourquoi nous avons eu l'idée de faire cette pièce neuve en tuf. Grâce à l'irrégularité naturelle du tuf, nous l'avons fait sculpter par un tailleur de pierres qui a pu transcrire librement notre dessin et, sur nos indications, l'exécuter directement au ciseau. Une fois terminée, la pièce n'eut à subir aucune altération pour s'accorder parfaitement à la partie ancienne. Il existe entre les deux juste la différence nécessaire pour permettre de reconnaître que la partie supérieure n'est qu'une reconstitution moderne, distinction qui est facilitée par la différence des matières employées.

Il n'existait pas d'exemple de style correspondant pour la

colonne du cierge pascal qui fait pendant à l'ambon. Nous avons donc dû la composer en nous fondant, pour les données générales, sur les pièces semblables existant encore à Rome, mais d'un style plus tardif, et pour les formes de détail et l'ornementation, sur le style de l'ambon. Taillée et sculptée dans la même matière, cette colonne forme avec l'ambon et le chancel un ensemble harmonieux conforme aux données traditionnelles.

Les remarques faites plus haut sur le style et la simplicité expliquent aussi l'emploi du bois de mélèze pour tous les travaux de menuiserie : tribune des chœurs, buffet et façade des orgues, bancs de l'église, ameublement de la chapelle des Reliques, plafond du cloître. Le mélèze est un bois qui se prête admirablement à l'exécution de tels travaux ; d'une très bonne résistance à la durée, à l'humidité et à l'usage, il a encore l'avantage de posséder un ton chaud et doré qui est en lui-même une qualité très appréciable pour celui qui désire faire subir aux matières qu'il utilise le moins d'altération possible et les laisser dans leur aspect le plus naturel. De plus, le mélèze s'accorde fort bien avec la pierre et plus particulièrement avec le tuf, alors qu'un bois d'essence plus précieuse, le noyer par exemple, n'aurait pas supporté si aisément le contact avec des piliers en pierres ou un sol en dalles à plan naturel.

Tous les matériaux employés proviennent de régions très proches de Saint-Maurice, ce qui est encore une manière de suivre les usages habituels à une époque où les moyens de transport disponibles excluaient toute autre solution, en même temps qu'une méthode sûre pour donner à l'édifice un caractère conforme à celui de l'architecture locale.

Couleurs et lumière

Pour la coloration de l'édifice, nous avons compté uniquement sur les tons propres aux matériaux mis en œuvre : pierre dure de ton rosé, gris clair ou gris foncé, tuf ocre ou gris, bois de mélèze brun doré, dalles vertes enfin, dont le rôle n'est pas le moindre dans cette harmonie. Contenant des paillettes de quartz qui les rendent lumineuses, ces dalles recouvrent le sol de la basilique, des chapelles et du cloître, et leur couleur verte, d'une fraîcheur et d'une limpidité remarquables, contraste avec les tons de tous les autres matériaux et les met en valeur. De même, la teinte blanche de l'enduit des murs est celle qui fait ressortir le mieux les couleurs douces des matières employées. Enfin, la lumière diffusée par les fenêtres garnies de verres aux tons clairs et variés donne aux murs une coloration vibrante, changeant



Fig. 17. — Les nouvelles orgues vues du chœur.

selon les endroits et les heures et passant du blanc pur à l'ocre et au jaune d'or. Cette harmonie de couleurs créée par des moyens naturels et sans l'aide de peinture est fidèle aux règles de l'art médiéval aussi bien qu'au principe de simplicité et de sincérité que nous avons adopté.

L'éclairage artificiel d'une église, et particulièrement d'une église de style, est une question délicate à laquelle on ne saurait accorder trop d'attention. Pour tourner cette difficulté, on a souvent tendance à dissimuler les sources lumineuses ou à utiliser un éclairage indirect. Mais les installations donnant les meilleurs résultats dans les salles de conférences ou de spectacles sont en général inutilisables dans un édifice sacré et l'on peut constater qu'un éclairage indirect ou trop abondant fait perdre au sanctuaire tout mystère et toute ambiance favorable au recueillement. Tout ceci doit être soigneusement calculé et il est préférable, par exemple, de laisser les voûtes dans une certaine pénombre qui en augmente la hauteur et la majesté et correspond à l'effet de la lumière naturelle.

La flamme du cierge ou du flambeau, dont la tendance ascendante est un merveilleux support de vie spirituelle, représente le modèle idéal pour l'éclairage d'un sanctuaire et l'on peut fort bien concevoir, même aujourd'hui, une église qui ne serait éclairée qu'au moyen de chandelles ou de torches. Cependant, cette disposition, qui pourrait être d'un effet grandiose, eût été insuffisante dans une église comme la basilique de Saint-Maurice, utilisée régulièrement à des heures où la lumière du jour fait défaut. Aussi avons-nous réalisé un éclairage électrique répondant à toutes les nécessités pratiques, sans présenter néanmoins un caractère trop artificiel. La tendance ascendante de la flamme, symbolisant le retour à la Source de toutes choses, se retrouve dans la forme élancée et verticale des lampes qui, de jour, ressemblent à des cierges. Les lustres, légers et discrets, dessinent leur croix triflée sur le fond de pierre des arcades sans interrompre les lignes architecturales. Enfin, la lumière douce ne cause pas d'éblouissement et laisse à l'édifice tout son caractère sacré.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (RIAT)

Le secrétariat central de la S. I. A. nous prie de donner à nos lecteurs connaissance de la convention et du règlement suivant (Réd.) :

Convention

conclue entre

la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA),
l'Union technique suisse (UTS),
la Fédération des architectes suisses (FAS),
l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC),
pour la tenue d'un registre suisse des ingénieurs, des architectes
et des techniciens

ARTICLE PREMIER

Le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens a pour but d'organiser les différents groupes professionnels de la technique et de l'architecture et de protéger leurs intérêts communs. Le registre suisse comprend trois registres distincts réservés aux ingénieurs, aux architectes et aux techniciens.

ART. 2

Seront inscrites les personnes autorisées à porter le titre d'ingénieur, d'architecte ou de technicien.

L'inscription s'effectue conformément au « Règlement définissant les conditions d'inscription aux registres » ci-annexé qui fait partie intégrante de la présente convention.

Le port des titres « ingénieur diplômé » et « architecte diplômé » est réservé aux porteurs de diplômes d'écoles de rang universitaire.

ART. 3

Une Commission de surveillance de 18 membres, composée de :

- 7 délégués de la SIA
- 7 délégués de l'UTS
- 3 délégués de la FAS
- 1 délégué de l'ASIC

est chargée d'établir et de tenir à jour les registres ; elle prend toutes les décisions d'exécution nécessaires dans le cadre de la présente convention. La Commission de surveillance se constitue elle-même. Elle désigne en son sein un bureau de cinq membres composé de :

- 2 délégués de la SIA
- 2 délégués de l'UTS
- 1 délégué de la FAS.

Le président de la Commission de surveillance est en même temps président du bureau.

Les tâches et prérogatives du bureau sont fixées par la Commission de surveillance.

ART. 4

L'appréciation des candidats à l'inscription aux divers registres est confiée à des commissions d'experts nommées par la Commission de surveillance selon les besoins, les professions et les régions du pays ; elles sont constituées comme suit :

a) Commissions d'experts pour les ingénieurs

- 1 délégué des écoles polytechniques
- 1 délégué des techniciens cantonaux
(proposés tous deux par les écoles)
- 3 membres inscrits au registre des ingénieurs.

b) Commissions d'experts pour les architectes

- 1 délégué des écoles de rang universitaire
- 1 délégué des techniciens cantonaux
(proposés tous deux par les écoles)
- 3 membres inscrits au registre des architectes.

c) Commissions d'experts pour les techniciens

- 1 délégué des techniciens cantonaux
- 1 délégué d'autres écoles techniques ou institutions
(proposés tous deux par ces écoles ou ces institutions)
- 3 membres inscrits à l'un des registres.

Les commissions d'experts examinent la documentation fournie par les candidats désireux d'être inscrits à l'un des registres, constituent des dossiers comprenant tous les renseignements nécessaires sur ces candidats et décident de l'inscription à l'un des registres.

Les commissions d'experts peuvent, en outre, décider la radiation d'un nom figurant aux registres. La Commission de surveillance est chargée de définir dans un règlement les motifs justifiant une radiation.

Les commissions d'experts communiquent leurs décisions au secrétariat, lequel est chargé de tenir à jour les registres.

La Commission de surveillance fonctionne comme instance de recours et décide sans appel des inscriptions et des radiations.

ART. 5

Des suppléants doivent être désignés pour les membres des diverses commissions.

ART. 6

Tous les travaux de secrétariat, en particulier la tenue et la publication des registres, sont exécutés conformément aux instructions de la Commission de surveillance. Un bureau spécial est constitué à ces fins.

Pour toutes les tâches relatives aux registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens, il est fait usage d'un papier unique portant comme en-tête : « Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens. »

ART. 7

Les dépenses occasionnées par la tenue des registres sont couvertes par les versements des candidats et par l'aide financière associations professionnelles ayant signé cette convention.

ART. 8

La fonction de membre de la Commission de surveillance est une charge honorifique. Par contre, les membres des commissions d'experts touchent des jetons de présence. Les membres de toutes les commissions ont droit au remboursement des frais occasionnés par l'exercice de leur fonction.

ART. 9

Les associations signataires de la convention interviendront auprès des autorités fédérales pour obtenir que les ingénieurs et architectes inscrits aux registres soient reconnus comme tels à l'étranger.

D'autre part, elles s'efforceront d'obtenir que les diplômés des techniciens cantonaux soient reconnus comme ingénieurs ou comme architectes dans les pays où la formation des ingénieurs ou des